



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	17 Mai 2018	Séance du : 30 Mai 2018
	Votes : 39	L'An Deux Mille dix-huit, le 30 Mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 29	Pour : 39	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 10	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) représenté par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Jean COSTES (Salasc)

Objet : Maison du Grand site Salagou – Cirque de Mourèze à Mourèze – Demande de subvention à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Monsieur LACROIX rappelle aux membres du Conseil communautaire que le village de Mourèze, site inscrit depuis 1941 appartient au Grand site Vallée du Salagou, Cirque de Mourèze.

Il est site classé depuis août 2003. La démarche « Opération Grand Site » est engagée depuis avril 2010. Dans ce cadre, Mourèze (cirque et village) est un des 3 pôles touristiques validés.

Le village et les différents lieux accueillent 110 000 visiteurs par an et l'antenne de l'Office de Tourisme du Clermontais reçoit 20 000 visiteurs par an.

Cette antenne n'est adaptée ni à la gestion de ce flux de visiteurs et à la qualité des sites dont elle doit assurer la promotion, ni à la valorisation du paysage ; en effet elle est la première image que les visiteurs découvrent en arrivant.

De plus, cette entrée du village pose problème au niveau des flux, tant pour les visiteurs que pour les habitants.

La Communauté de communes du Clermontais mettant en œuvre sa compétence en matière de Tourisme porte un projet de requalification des lieux d'accueil du public sur le site par la création d'une Ce projet prévoit la réorganisation de ces espaces publics et la création d'un nouveau bâtiment qui correspondra au niveau qualitatif des sites visités.

Monsieur LACROIX précise que cette Maison du Grand Site créée comprendra un bâtiment d'accueil des visiteurs qui aura 3 fonctions spécifiques :

- Accueil et information des visiteurs,
- Espace d'interprétation et d'animation en lien avec le schéma d'interprétation du site,
- Back office des agents de l'office de tourisme et des guides et associations organisant des manifestations touristiques sur la commune.

Une attention particulière sera portée à la rénovation du bâtiment actuel de manière intégrée et à l'intégration paysagère de ce lieu d'accueil à l'entrée du village de Mourèze en lien avec les divers lieux de visite. Un soin particulier sera fait au niveau des liaisons piétonnes entre le bâtiment d'accueil, l'accès au site, le village et les parkings dès la conception du projet.

Dans ce but une étude paysagère sera réalisée dont le coût prévisionnel d'élève à de 13 200 € HT.

Cette étude peut bénéficier d'un accompagnement et d'un financement de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement qu'il convient de solliciter.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la réalisation d'une étude paysagère dans le cadre du projet de création d'une Maison du Grand Site du Salagou-Cirque de Mourèze à Mourèze.

DECIDE de solliciter un accompagnement et un soutien financier le plus élevé possible auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX